

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LARDON

**OBJET : Travaux dans les bâtiments scolaires année 2011- Elementaire Edouard Herriot (reliquat de crédits 2010)
Avenants n°1 aux marchés de travaux portants sur 4 lots**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°9 du conseil municipal du 26 novembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour les travaux dans les diverses écoles de la commune, qui se décomposent en 8 lots, travaux prévus à l'été 2011.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 185 304,32 € HT soit 221 623,97 € TTC.

Des ajustements importants par rapport aux montants initiaux des lots s'avèrent nécessaires mais ne représentent que 4579,74 € T.T.C. soit une augmentation de 2,07 % du montant total du marché et concernent notamment le lot carrelage suite à la création de trappes de visite de réseaux, le lot menuiserie intérieure pour des modifications sur les portes de classes, le lot plomberie pour les modifications des réseaux non prévues, le lot faux-plafonds pour la création de retombées de plafonds.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif à la procédure adaptée,

VU l'article 20 du code des marchés publics, relatif aux avenants,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Travaux supplémentaires T.T.C.	Travaux en moins T.T.C.	Montants avenants T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	% de variation
Batisol +	4-Carrelage	19 583,16 €	922,36 €		922,36 €	20 505,52 €	4,71%
Dupuy	6-Menuiseries intérieures	28 769,53 €	1 010,62 €		1 010,62 €	29 780,15 €	3,51%
Forclum	7- Plomberie	29 467,34 €	2 053,78 €		2 053,78 €	31 521,26 €	6,97%
Delhoume	8- Faux-plafonds	4 728,35 €	592,98 €		592,98 €	5 321,33 €	12,55%
Total avenants :					4 579,74		
Le pourcentage d'augmentation sur le montant total des marchés est de:							2,07%

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus.

Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes :

- Lot 4 – Carrelage
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-18
- Lot 6 – Menuiseries intérieures
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-09
- Lot 7 – Plomberie
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-17
- Lot 8 – Faux-plafonds
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-12

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 06/10/2011 n° 6824
Publié au siège de la Mairie, le 06/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM